



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 JUIN 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2024\_0044

#### Vœu pour une nouvelle gouvernance des forêts urbaines

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. DENUIT

#### Absents ayant donné procuration :

Mme LE VAVASSEUR, a donné procuration à M. BISSON  
M. FEGHALI, a donné procuration à Mme PRADET  
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à M. LIEVRE  
M. TURINI, a donné procuration à M. BESANCON

#### Arrivés en cours de séance :

M. ANTONIO, 18h08, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0044  
Mme MESADIEU, 18h11, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0044  
M. BESANCON, 18h15, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0044  
Mme TILLY, 18h25, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0049  
Mme COSTE, 18h29, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0049

#### Excusée :

Mme ACKERMANN

#### Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 25 juin 2024

**Objet : Vœu pour une nouvelle gouvernance des forêts urbaines**

Depuis 1964, l'ONF, qui est un établissement public à caractère industriel et commercial, doit assurer l'équilibre de son modèle économique dans une logique productive. La gestion de la forêt a su évoluer grâce à l'initiative de certains responsables de l'ONF et sous l'influence d'associations professionnelles ou environnementales. Très récemment, les objectifs d'exploitation sylvicoles du dernier contrat ONF/Etat (2021-2025), combinés à de forts taux de mortalité de certains sujets (maladie de l'encre du châtaignier, sécheresses, adaptations aux changements climatiques, etc.) interrogent à nouveau sur la pertinence du modèle productif à l'instar d'autres secteurs agricoles. Ce constat est particulièrement aigu en Ile-de-France où l'accueil du public est une des activités principales de l'ONF.

Ce sont les activités d'exploitation forestière de l'ONF et donc de vente du bois qui financent très largement l'entretien des forêts urbaines d'Ile-de-France. Les services écosystémiques, comme le stockage du carbone, la conservation de la biodiversité, la protection des sols ou des eaux, sont implicitement « offerts » à la société. Les forêts urbaines rendent également de nombreux services sociaux, tels que l'accueil du public, évidemment, mais aussi une importante contribution positive à la santé humaine (atténuation des pollutions, bien-être, santé mentale). Ces services ne sont que partiellement rémunérés via des conventions signées entre certaines collectivités locales et l'ONF, et c'est notamment de cas avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Parallèlement, et depuis plusieurs années, les élus locaux des communes forestières d'Ile-de-France et les associations de protection de l'environnement souhaitent être mieux associés aux décisions prises quant au devenir des forêts urbaines. Même si l'ONF a fortement développé ces dernières années l'organisation de « comités forêt » permettant des échanges avec les élus et associations, ceux-ci sont souvent limités à la transmission d'informations et d'explications sur les pratiques d'exploitation et projets de l'ONF, sans que les élus et ni les associations ne puissent réellement avoir un impact.

Cette situation génère des tensions et des frustrations importantes pouvant conduire les associations de protection de l'environnement à organiser des manifestations ou des pétitions.

Les élus locaux, du fait de leur proximité avec les habitants, se trouvent de plus en plus en situation d'avoir à « justifier » ou à expliquer des pratiques d'exploitation forestières auxquelles ils n'adhèrent pas forcément. Ils reconnaissent, parfois avec amertume, qu'ils n'ont pas la main sur des transformations parfois importantes du cadre de vie immédiat de leurs concitoyens.

Pour l'ONF, la situation n'est pas simple non-plus. Les agents de l'ONF et leurs sous-traitants sont de plus en plus insultés et leur matériel est vandalisé. Tous les acteurs comprennent aussi très bien que l'ONF ne peut pas à lui seul prendre en compte toutes ces nouvelles exigences sans que son équilibre économique ne soit impacté.

Cette situation conduit à une impasse qui milite pour le passage à une nouvelle approche de la gouvernance des forêts urbaines, plus démocratique, en phase avec les urgences écologiques et la demande sociale et en lien étroit avec les collectivités territoriales.

La mise en place d'une médiation avec les usagers des forêts qui nous entourent serait une solution intéressante pour prendre en compte leurs points de vue, leurs inquiétudes, leurs demandes. Un dialogue doit être établi au plus vite entre les différents partenaires afin de mettre à jour les véritables enjeux de la forêt pour le bien-être de nos administrés.

La forêt est un lieu de ressourcement pour les habitants, de reconnexion privilégiée avec la nature et zone de refuge lors de forte chaleur. Comment concilier les besoins à court terme, pour les générations actuelles, tout en préservant la forêt, sa pérennité et la biodiversité pour les besoins des générations à venir ?

Prévoir des moments collectifs de concertation pour envisager les différentes options, en prenant en compte à la fois les besoins d'exploitation et d'entretien actuels et les besoins liés à l'urgence climatique et de déclin de la biodiversité, cela en incluant dans les échanges les différentes parties prenantes (communes, associations, riverains et bien sûr l'ONF) le tout en s'appuyant sur les dernières recherches scientifiques (sols, émissions de CO<sub>2</sub>, biodiversité, etc.).

Cette nouvelle gouvernance pourrait associer les différentes collectivités locales concernées, dont la Région Ile-de-France qui a déjà fait part de sa volonté de voir évoluer la gouvernance des forêts urbaines auprès du gouvernement.

La ville de Chaville est particulièrement concernée et mobilisée sur ce sujet car les forêts de Meudon et de Fausses-Reposes couvrent 44% du territoire communal et plusieurs associations environnementales y sont actives. D'autres communes de Grand Paris Seine Ouest dont le territoire est également en partie forestier se manifestent actuellement dans ce sens en prononçant des vœux.

Dans ces conditions, le Conseil municipal demande à l'Etat, et en particulier aux deux ministères de tutelle à savoir, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires :

- de reconnaître les spécificités des forêts péri-urbaines de la petite couronne ;
- de soutenir la mise en place d'une médiation entre les usagers et l'ONF ;
- d'expérimenter une nouvelle gouvernance des forêts par massif, dont les forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes, en lien avec les autres collectivités territoriales concernées et avec la Région Ile-de-France.

Les membres de la commission municipale « Cadre de vie » ont examiné l'objet de la présente délibération le 6 juin 2024.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**EMET** le vœu à destination de l'Etat, et en particulier aux deux ministères de tutelle à savoir, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires :

- de reconnaître les spécificités des forêts péri-urbaines de la petite couronne ;
- de soutenir la mise en place d'une médiation entre les usagers et l'ONF ;
- d'expérimenter une nouvelle gouvernance des forêts par massif, dont les forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes, en lien avec les autres collectivités territoriales concernées et avec la Région Ile-de-France.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 21/06/2024  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER  
Date de signature : 24/06/2024  
Qualité : (L) 12<sup>ème</sup> Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

**Julie FOURNIER**  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.